

Algorithme pour les prélèvements ERV Directive 2 (excluant soins palliatifs et pédopsychiatrie)

Admission : Prélèvement rectal et tous autres sites connus colonisés ou infectés
(À faire dans les 48 premières heures suivant l'admission)

Cas non connu

SI

Hospitalisation ≥ 24 heures dans la dernière année dans un CH
de soins aigus

et

Excluant les installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Connu ERV positif

Positif
Communiquer avec le
Service de PCI

Négatif

Arrêt complet des prélèvements
Arrêt du suivi
Pratiques de base

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cet algorithme est la version à jour